
**Arrêtés ministériels inscrivant des biens sur la liste des
biens d'intérêt patrimonial**

Extraits

A.M. 23-07-2025

M.B. 29-10-2025

Par arrêtés ministériels datés du 23 juillet 2025, la Ministre de la Culture a décidé ce qui suit :

- la chasuble violette (Atelier Dormal-Ponce) de l'Eglise Saint-Julien d'Ath est inscrite sur la liste des biens d'intérêt patrimonial ;

- la chape (Atelier Dormal-Ponce) de l'Eglise Saint-Martin à Trazegnies est inscrite sur la liste des biens d'intérêt patrimonial ;

- la chape portant les armoiries de Bernard Burlet (Atelier Dormal-Ponce) de la Cathédrale Saint-Aubain à Namur est inscrite sur la liste des biens d'intérêt patrimonial ;

- l'ornement or et argent provenant de l'Eglise Saint-Jacques à Liège (Atelier Dormal-Ponce) est inscrit sur la liste des biens d'intérêt patrimonial ;

- l'orfrois et le chaperon de Mariemont (Atelier Dormal-Ponce) sont inscrits sur la liste des biens d'intérêt patrimonial ;

- le dais de procession (Atelier Dormal-Ponce) de l'Eglise Saint-Julien à Ath est inscrit sur la liste des biens d'intérêt patrimonial ;

- l'ornement en velours rouge (Atelier Dormal-Ponce) provenant de l'ancienne Abbaye bénédictine de Gembloux est inscrit sur la liste des biens d'intérêt patrimonial.